

méticuleux de l'ellébore; le plus grand soin apporté à la préparation des médicaments dans lesquels il entrait; une préparation du malade par le régime et les évacuants, présidaient à l'institution de cette méthode. « Lorsqu'un malade devait prendre l'ellébore, dit Pelletan fils, on commençait par l'évacuer doucement; on le nourrissait bien pendant quelques jours, puis on le faisait vomir en choisissant le déclin de la lune; on réitérait le vomitif cinq jours après, puis on rétablissait les forces par une bonne nourriture pendant un mois; on recommençait alors la même série d'évacuations de trois en trois jours. Après le dernier vomissement, on donnait un jour de repos; on administrait l'ellébore après une friction huileuse sur tout le corps. L'ellébore était toujours donné après le repas du soir. » (*Dictionnaire des sciences médic.*, t. XI, 1815, art. ELLÉBORISME, p. 442.)

On comprend quelles modifications profondes devait produire dans l'économie une perturbation aussi prolongée. Sans doute, il y avait dans cette méthode une certaine superfluité de détails et des minuties. Que ce soit de l'ellébore blanc ou de l'ellébore noir, qu'il vienne d'Anticyre ou du mont Æta, qu'on le prenne à la nouvelle lune ou pendant son décours, je ne crois pas que le succès dépende de ces conditions. Mais ce qu'il faut retenir de l'elléborisme c'est que les vomitifs répétés guérissaient un certain nombre de mélancoliques, d'hypochondriaques, de vésaniques, aussi bien que des névroses rebelles à d'autres moyens, et qu'un semblable entraînement mériterait qu'on l'essayât de nouveau.

L'utilité thérapeutique du mal de mer repose uniquement sur l'action vomitive. Les anciens y avaient recours dans un certain nombre de cas. Antyllus en parle dans les termes suivants: « De tous les mouvements passifs produits par un vaisseau, celui qui se fait dans un navire à rames est ordinairement peu considérable; on le fait près de la terre et dans une mer sans vagues, par conséquent il ne produit pas beaucoup de troubles ni de ballottements; aussi convient-il à peu près dans les mêmes cas que le mouvement en voiture. Le mouvement passif dans un navire mû par le vent de la haute mer est très-varié et se compose d'éléments diamétralement opposés, car il se fait avec un mouvement incessant, très-rapide et très-intense, par suite de la marche du navire; il est accompagné à la fois de quiétude et de peur et il amène des changements très-faciles et très-rapides, et de pareils changements guérissent de toute disposition invétérée aux maladies. Le ballottement pendant la navigation a le même effet qu'un traitement léger par l'ellébore blanc. » (*Œuvres d'Oribase*. — Antyllus; trad. Bussemaker et Daremberg.

Paris, 1850, t. I, p. 517.) Gilchrist, van Swieten, le Dr Fischer, Levêque (Ch. Levêque, *de la Navigation considérée comme moyen thérapeutique dans certaines affections*; Montpellier, 1853), se sont attachés à faire ressortir tout le parti que la thérapeutique pourrait retirer des voyages sur mer. C'est ainsi que les maladies du foie ou des canaux biliaires, les coliques hépatiques ou rénales, peuvent retirer des vomissements répétés de la naupathie un bénéfice appréciable; que les dysenteries, comme Desgenettes en a cité des exemples, ou les diarrhées chroniques, se modifient sous l'influence des mouvements répétés que les oscillations du navire communiquent à la masse intestinale (Levêque); que certaines névroses, certaines vésanies, ont cédé à l'emploi du même moyen (Fischer), etc. Ces faits sont, il est vrai, peu démonstratifs en ce qui concerne l'efficacité curative du mal de mer, car celui-ci n'est qu'une des influences nombreuses auxquelles les voyages sur mer soumettent les malades; mais cependant il ne faut pas trop récuser la valeur de cette ressource perturbatrice et ce « traitement par l'ellébore » mériterait sans doute d'être plus souvent employé.

Que faut-il penser de l'aphorisme: « Vomitus vomitu curatur? » On comprend que la secousse imprimée à l'estomac par un vomitif puisse changer la vitalité de cet organe et arrêter des vomissements opiniâtres. En 1850, Bertherand communiquait à Forget de (Strasbourg) le fait intéressant d'une dame qui, en proie à des vomissements incoercibles, vit ceux-ci s'arrêter sous l'influence du mal de mer, par un temps affreux, pendant une traversée d'Alger. (*Bullet. de therap.*, t. XXXVIII, 1850, p. 122.) L'éminent clinicien se demandait, à ce propos, si ce fait n'autorisait pas de nouveaux essais, et s'il n'y aurait pas lieu d'essayer, dans un cas pareil, de l'influence de la balançoire quand le malade ne peut voyager sur mer.

### CHAPITRE III

#### Provocation de l'action purgative

La diarrhée est le type morbide de l'action purgative, comme le vomissement est celui de l'action émétique; il est donc logique de faire précéder l'étude de la médication purgative de celle du phénomène qu'elle provoque.

On donne le nom de *diarrhée* (*dia*, à travers; *ρρω*, je coule, par allusion à la théorie de la transsudation qui a longtemps régné) à l'augmentation et à la fluidité anormale des sécrétions

alvines, quelle qu'en soit la cause. La diarrhée est le plus habituellement un symptôme; mais, dans quelques cas, elle ne relève pas d'une maladie et semble plutôt se rattacher à un fait physiologique: à une augmentation de la tension vasculaire, comme dans la pléthore séreuse; à une diminution de la sécrétion sudorale, comme à la suite d'un refroidissement; à une modification dépressive de l'action nerveuse, comme à la suite d'une émotion, de la peur; à un office d'élimination de matières étrangères à la vie et prenant électivement cette voie, comme dans les empoisonnements putrides.

Mais c'est dans l'alimentation qu'il faut chercher les causes les plus ordinaires de la diarrhée: une quantité d'aliments qui excède les aptitudes digestives de l'estomac et dont une partie arrive dans l'intestin sans avoir été suffisamment élaborée; des aliments indigestes (viandes faisandées, poisson altéré, fruits verts, vins mal fermentés, charcuterie, miel, etc.); une surabondance ou une pénurie de condiments produisant, dans les deux cas, une hypercrinie intestinale amenée, ici, par une stimulation directe des glandes, là, par un fait d'indigestibilité; une irritabilité gastrique ne permettant pas aux aliments de séjourner suffisamment dans l'estomac; des causes pathologiques, en quelque sorte innombrables, qui procèdent de l'intestin ou vont retentir sur lui en y provoquant des diarrhées symptomatiques ou critiques (dentition, hypercholie, hypersécrétion pancréatique, entozoaires, suppression d'un flux habituel, fièvres diverses, maladies du poumon ou du foie, traumatismes accidentels ou opératoires), etc., telles sont les causes les plus habituelles de la diarrhée morbide. La diarrhée, provoquée intentionnellement par les purgatifs, complète cette énumération.

Nous trouverions aisément les types de ces principales sortes de diarrhée dans l'action des différents purgatifs; mais nous verrons bientôt qu'il n'y a pas dans ce rapprochement de base possible pour une classification méthodique et générale de ces agents.

Suivons pour cette étude des purgatifs le plan que nous avons adopté pour les agents de la médication vomitive, et examinons successivement: 1° les agents purgatifs; 2° la physiologie de l'action purgative; 3° la technique de l'action purgative; 4° les applications de la médication purgative.

#### ARTICLE I<sup>er</sup>. -- AGENTS PURGATIFS

Le nombre des médicaments purgatifs est bien autrement considérable que celui des vomitifs et nulle classe d'agents thé-

rapeutiques n'est, on peut le dire, aussi bien fournie. Cette richesse, qui s'accroît tous les jours, atteindrait même un peu la limite de la superfluité, s'il n'était bien certain qu'une étude attentive de chaque purgatif est appelée à lui donner un jour son individualité thérapeutique, c'est-à-dire à tracer ses indications spéciales. Aujourd'hui, sauf quelques distinctions consacrées par l'expérience et la tradition, on peut dire que les purgatifs constituent un vaste pêle-mêle de médicaments dans lequel on va puiser un peu au hasard, se guidant plutôt sur les facilités de l'administration des purgatifs et sur des concessions exagérées faites au désir des malades que sur la notion de l'adaptation du purgatif que l'on choisit à l'indication à laquelle il est destiné. Si la médication purgative est le champ favori de la routine extra-médicale, on peut dire, sans crainte d'être démenti, que la routine thérapeutique s'y prélassé également à son aise. Ce n'est pas qu'une observation plus attentive des faits cliniques qui s'y rapportent et une expérimentation ingénieuse n'aient commencé à débrouiller un peu ce chaos, mais la besogne n'est qu'entamée. C'est le sort des choses vulgaires, en médecine comme ailleurs, d'émousser la curiosité par leur caractère banal et usuel et d'arriver à être moins bien connues que les choses rares et exceptionnelles. L'état actuel de nos connaissances en matière de médication purgative en est la preuve.

C'est dire qu'une bonne classification des purgatifs est tout simplement impossible, à l'heure où nous écrivons, et que nous n'essayerons pas de grossir le nombre « des naufrages fameux », auxquels ont abouti une foule de tentatives de ce genre.

Quelle base donner, en effet, à cette classification? La mesure de l'action purgative? Mais elle tient bien moins aux qualités du purgatif en lui-même qu'aux doses auxquelles il est administré, qu'aux *idiosyncrasies* (car il faut bien, en l'absence du *déterminisme* futur qui doit le remplacer, conserver provisoirement ce nom, et ce provisoire s'en va). La division de Guersant, qui adoptait ce point de départ, reconnaissait des *laxatifs* et des *cathartiques* subdivisés en *minoratifs* et *drastiques*; celle de Requin classait les purgatifs en: 1° *laxatifs* (simple action eccoprolique: huiles alimentaires, miel, casse, tamarin, pruneaux); 2° *cathartiques* (subdivisés en doux: moutarde blanche, soufre, magnésie; moyens: ricin, rhubarbe, séné, crème de tartre, sel marin); 3° *quasi-drastiques* (nerprun, jalap, aloès, scammonée); 4° *drastiques* (coloquinte, gomme-gutte, huile de croton). Je n'ai pas besoin de faire ressortir le caractère artificiel de cette classification. Seule, la séparation des eccoproliques ou évacuants intestinaux et des purgatifs vrais est

fondée; mais encore peut-on obtenir l'action laxative en employant les purgatifs à dose atténuée, et peut-on obtenir l'action purgative en exagérant les doses des laxatifs? C'est ainsi que le séné à la dose de 1 ou 2 grammes agit comme eccoprotique, et comme drastique à la dose de 10 à 15 grammes; de même le podophyllin à la dose de 2 à 3 centigrammes ne fait que provoquer l'exonération intestinale; double-t-on ou triple-t-on cette dose, on obtient une purgation réelle.

La nature des selles provoquées par les purgatifs serait certainement une base rationnelle pour asseoir une classification de ces agents. Les anciens s'y étaient arrêtés, et ils distinguaient les purgatifs en cholagogues, hydragogues, phlegmagogues, mélanagogues, panchymagogues, suivant qu'ils semblaient provoquer l'hypersécrétion de la bile, de la sérosité, du mucus, de l'atrabile, ou que les divers liquides sécrétés par l'intestin ou versés dans sa cavité contribuaient à la formation des selles. Mais, à ce titre, tous les purgatifs seraient *panchymagogues* (et ils le sont en effet); et, la chimie étant encore inhabile à isoler les uns des autres ces divers éléments des selles et à apprécier leurs proportions relatives, il faut encore renoncer à cette base de classification.

Le mécanisme intime par lequel se produit l'action purgative n'est certainement pas le même pour tous les agents doués de cette propriété, mais nous allons montrer tout à l'heure combien ce point de départ serait fragile et quelle prise il donnerait à l'imagination et à l'erreur.

J'en reviens à ce que je disais en commençant: c'est qu'il n'y a pas de classification qui soit actuellement possible, et que la formation de groupes réunissant les purgatifs qui se rapprochent le plus par l'intensité et la nature de leurs effets, aussi bien que par leurs applications, est la limite à laquelle doit s'arrêter provisoirement l'ambition de la thérapeutique.

C'est là la conclusion à laquelle est arrivé aussi Gubler dans un ouvrage récent (*Leçons de thérapeutique*, Paris, 1877, p. 411); mais en réunissant pour classer les purgatifs la double base de l'intensité d'action (eccoprotiques ou laxatifs, cathartiques, drastiques irritants) et de la spécialité d'action (hydragogues, cholagogues, panchymagogues, convulsivants) il n'a nullement écarté les critiques légitimes qui peuvent s'adresser à chacune d'elles.

Par une exception assez rare, les groupes thérapeutiques concordent assez bien, dans la médication purgative, avec les groupes naturels, tels qu'ils sont déterminés par la provenance botanique ou chimique; de sorte que ce classement, si insignifiant d'habitude pour le médecin, prend ici, par exception,

une certaine valeur clinique. C'est là sans doute une classification bien modeste, mais il n'y en a pas d'autre de possible.

Les trois règnes fournissent des purgatifs; le règne animal ne donne guère que les décoctions mucilagineuses (bouillons de veau<sup>(1)</sup> ou d'autres viandes jeunes), le petit-lait, dont on faisait jadis un très-grand usage, soit comme moyen laxatif, soit pour faciliter l'action des purgatifs plus actifs et plus sûrs: tels le bouillon de veau émétisé, le bouillon purgatif au sulfate de soude; le bouillon de mouton dégraissé, dans lequel Heberden faisait prendre le sulfate de magnésie dans son traitement de la dysenterie, etc. Cette élimination faite restent les purgatifs minéraux et les purgatifs végétaux, entre lesquels on peut établir les groupes suivants: 1° purgatifs alcalino-salins; 2° purgatifs salés; 3° purgatifs antimoniaux; 4° purgatifs mercuriels; 5° purgatifs huileux; 6° purgatifs résineux; 7° purgatifs sucrés; 8° purgatifs aciculés; 9° purgatifs convulsivants; 10° mécaniques; 11° purgatifs composés.

#### § 1. — Purgatifs alcalino-salins

Les oxydes de magnésium et les sels de magnésie, de soude et de potasse, constituent tous les purgatifs de ce groupe.

On peut leur attribuer les caractères généraux qui suivent: 1° action purgative rapide, n'exigeant guère plus de trois heures pour se manifester; 2° succession rapprochée d'un nombre plus ou moins considérable d'évacuations séro-bilieuses; 3° entraînement rapide du purgatif par les selles et, par suite, cessation prompte de son action.

Ces purgatifs conviennent surtout dans la constipation, les flux bilieux et dysentériques, les maladies chroniques de la peau et du cerveau, les fièvres typhoïdes; ils sont à éviter dans les hydropisies, à cause de la quantité de liquide dans laquelle on les introduit, de la soif qui suit leur usage et de la portion de sel qui, absorbée, alcalise le sang et le fluidifie. Leurs effets tempérants les rendent particulièrement utiles dans les maladies fébriles et

(<sup>1</sup>) 1181. Le bouillon de veau se prépare, par une décoction de demi-heure, avec 125 gram. de rouelle de veau pour 1,000 gram. d'eau.

On y ajoute quelquefois un petit nombre d'amandes douces qui lui communiquent un œil laiteux et un goût plus agréable. On rend ce bouillon purgatif en y ajoutant 5 centigr. d'émétique et en le prenant alors par verrées espacées, ou bien 30 à 60 gram. de sulfate de magnésie.

Le bouillon de jeune poulet préparé avec un poulet farci d'orge mondé et additionné de feuilles d'oseille ou de laitue, et les bouillons de poisson, de grenouille, etc., ont aussi des propriétés laxatives.

inflammatoires; ils sont, en effet, antiphlogistiques et défervescents. Leur action diurétique mérite enfin d'être signalée. Je dois dire que ces caractères généraux s'appliquent surtout aux purgatifs à base de soude et de potasse (sauf les chlorures de sodium et de potassium), et que les oxydes de magnésium et les sels de magnésie forment un groupe qui a quelques caractères propres.

Étudions successivement les purgatifs alcalino-salins à base de soude, de potasse et de magnésie.

I. *Purgatifs sodiques*. — Ce sont les types des purgatifs salins, ceux qui joignent l'innocuité complète à la sûreté d'action. Le sulfate de soude, le sulfovinat de soude, le phosphate de soude, les tartrates, citrates de cette base, le tartrate double de soude et de potasse, constituent cette série. J'y ajouterai les eaux minérales sulfatées sodiques.

1° *Sulfate de soude*. — Ce sel, appelé aussi sel de Glauber, est un des purgatifs les plus usuels. Son action est prompte et elle cesse huit ou dix heures après qu'elle s'est prononcée. Les selles produites par le sulfate de soude sont séro-bilieuses. L'action diurétique du sulfate de soude<sup>(1)</sup> est très-accusée et en raison inverse des effets purgatifs. Le reproche adressé au sulfate de soude de ne pas convenir aux sujets irritables et en état de fièvre n'est rien moins que fondé; c'est dans ce cas-là, en effet, que l'action tempérante du sel de Glauber trouve à s'exercer le plus utilement. Trousseau reproche, avec raison, à la purgation par ce sel de laisser à sa suite une constipation habituelle. J'ai déjà insisté sur l'action hétérocrinique exercée par le sulfate de soude sur les sécrétions intestinales et sur le parti qu'on en tire dans le traitement des dysenteries et diarrhées chroniques (t. I, p. 605).

2° *Sulfovinat de soude*. — En 1870, Rabuteau a signalé les propriétés purgatives du sulfovinat de soude. Ce sel a été étudié depuis, au point de vue pharmaceutique, par Limousin. Sa saveur fraîche, un peu sucrée, sans amertume; sa solubilité extrême dans l'eau à la température ordinaire (celle-ci en dissout son poids); l'énergie de ses propriétés purgatives, qui sont, à

(<sup>1</sup>) 1182. Le sulfate de soude se donne aux doses de 20 à 45 gram. dans une tasse de bouillon aux herbes ou, mieux, en dissolvant cette quantité de sel dans un peu d'eau, édulcorant avec du sirop de groseille, et achevant de remplir le verre avec l'eau d'un siphon.

L'eau de Sedlitz artificielle est presque toujours préparée avec le sulfate de soude.

doses égales, triples de celles du sulfate de soude et du citrate de magnésie, en feraient un purgatif utile, s'il n'avait pas, dans la série, des succédanés nombreux. Rabuteau lui a attribué l'avantage d'une action purgative douce et exempte de coliques. Les sels magnésiens pouvant, quand on en prolonge l'usage, favoriser la formation de calculs de phosphate ammoniaco-magnésien, le sulfovinat de soude paraîtrait convenir surtout quand il faut revenir souvent à l'usage des purgatifs salins. Il ne paraît pas laisser après lui de constipation. Il ne faut pas oublier que le sulfovinat de soude peut renfermer de la baryte, substance toxique, et qu'il peut, de plus, si l'on a employé du carbonate de baryte naturel pour sa préparation, contenir des proportions dangereuses d'arsenic<sup>(1)</sup>.

3° *Phosphate de soude*. — Ce sel a une action analogue à celle du sulfate de soude; il a l'avantage d'être d'un goût très-supportable; son action purgative est plus faible<sup>(2)</sup>.

4° *Tartrate de soude*. — Delieux a fait ressortir, après Desvignes (*Journal de chimie médicale*, 1851), l'utilité du tartrate de soude comme purgatif. Il a trouvé ses propriétés égales à celles des sulfates de soude et de magnésie. A la dose de 30 gram., il détermine trois ou quatre selles sans coliques, et son goût n'a rien de désagréable; il a de plus l'avantage, dans certains cas, son acide étant brûlé dans le sang, d'aller, à l'état de carbonate, alcaliser les urines qui l'éliminent sous cette forme. On peut employer soit le sel cristallisé<sup>(3)</sup>, soit la formule de Desvignes<sup>(4)</sup>. (Delioux, *de l'Emploi du tartrate de soude comme purgatif*; Paris, 1851.)

5° *Citrate de soude*. — En 1850, Guichon (de Lyon) proposa d'employer le citrate de soude comme purgatif, et Pothon, médecin de la même ville, arriva, à la suite d'essais de ce médica-

(<sup>1</sup>) 1183. Le sulfovinat de soude purge à la dose de 20 à 25 gram. Il peut être administré dans de l'eau sucrée ou dans une potion édulcorée au sirop de cerises ou de framboises, ou dissous dans de l'eau de Seltz.

(<sup>2</sup>) 1184. Le phosphate de soude se donne comme le sulfate de soude. Dose de 30 à 60 gram.

(<sup>3</sup>) 1185. On prescrit 30 gram. de tartrate de soude dans de l'eau édulcorée par un sirop de fruits ou par du sucre frotté sur l'écorce fraîche d'orange ou de citron; on peut aussi le dissoudre dans l'eau de Seltz.

(<sup>4</sup>) 1186. La tisane purgative de Desvignes se prépare avec 35 gram. de bicarbonate de soude, 35 gram. d'acide tartrique cristallisé, 20 gram. de sirop de sucre, 20 gouttes de teinture de zeste de citron et 450 gram. d'eau.

ment, à lui reconnaître une action sûre et agréable, aux doses de 40 à 60 gram. Quelques années après, Delieux constata que le citrate de soude purge au bout d'une heure ou deux <sup>(1)</sup>.

Le même thérapeutiste a reconnu que l'acétate de soude, supérieur encore pour le goût au citrate de soude, a peut-être, entre tous les purgatifs salins, l'action la plus douce, sans mélange de flatulence ou de coliques.

6° Le sel de Seignette, tartrate double de potasse et de soude, doit à son insipidité relative de précieux avantages dans la médecine des enfants, où nous le retrouverons bientôt. Trousseau en a surtout restauré l'usage. Ce purgatif porte aussi les noms de sel de la Rochelle, sel polychreste soluble, etc. <sup>(2)</sup>.

II. *Purgatifs potassiques.* — Les sels de potasse qui correspondent, pour l'acide, aux sels purgatifs de soude, jouissent aussi de la propriété purgative : tels sont les sulfate, tartrate, boro-tartrate, citrate; mais ils sont moins inoffensifs que les sels de soude, comme le prouvent des faits toxicologiques nombreux et des expériences qui ont montré que des animaux aquatiques meurent dans des solutions de sels de potasse, alors que, plongés dans des solutions sodiques au même degré de concentration, ils n'en éprouvent aucun dommage. Les sels de soude sont donc préférables. Je ne parlerai que du sulfate de potasse et de la crème de tartre.

1° *Sulfate de potasse.* — Ce purgatif, jadis très-employé sous les noms de sel de duobus, sel polychreste de Glaser, et prescrit anciennement comme le purgatif des accouchées, est aujourd'hui, et sans qu'il y ait à le regretter, bien déchu de son ancienne réputation.

Il s'est vu en effet reprocher, et non sans raison, d'avoir déterminé la mort dans quelques cas. En 1843, les journaux de médecine citaient des faits de ce genre et les rapprochaient d'autres antérieurement publiés. Pereira a réuni dans son ouvrage (*Materia medica and therapeutics*, t. I, p. 504) trois observations d'accidents de cette nature. On crut que le sel de potasse était mélangé d'une substance toxique, mais l'analyse

<sup>(1)</sup> 1187. On en dissout 30 à 60 gram. dans de l'eau de Seltz édulcorée avec un sirop de fruits acides.

<sup>(2)</sup> 1188. Le sel de Seignette aux doses de 15 à 30 gram. est laxatif; on peut l'employer sous la même forme que les autres sels ou dissous dans de l'hydrogala sucré. C'est de cette façon que Trousseau le faisait prendre de préférence.

chimique ne confirma pas cette hypothèse. La rapidité de la mort empêcha de la rapporter à une affection gastro-intestinale : les malades succombèrent dans un état cholériforme. J'ai expliqué ailleurs ces faits malheureux par une accumulation du sel de potasse changeant brusquement l'état chimique du sérum, qui est alcalisé normalement par de la soude. (*Principes de thérap. générale*; Paris, M DCCC LXXV, p. 148.) On peut se demander toutefois si, ce sel étant employé à peu près exclusivement chez les femmes récemment accouchées, l'on n'a pas attribué quelquefois au sulfate de potasse ce qui était imputable à quelque embolie. D'ailleurs, on a signalé, il y a trente et un ans, à Paris, des accidents graves produits par du sulfate de potasse mélangé de sublimé. Il y a donc à faire de nouvelles recherches relativement à la nocuité du sulfate de potasse pur; mais je crois qu'il est prudent de lui substituer toujours le sel correspondant de soude.

2° *Tartrates et boro-tartrate de potasse.* — Le tartrate neutre de potasse pourrait être employé, comme purgatif, aux mêmes doses et de la même façon que le tartrate de soude. Le bitartrate de potasse, jadis employé comme tempérant et comme laxatif, a été définitivement remplacé par la crème de tartre soluble ou tartrate borico-potassique <sup>(1)</sup>.

III. *Purgatifs magnésiens.* — Toutes les préparations magnésiennes, si diverses, sont réunies par une propriété commune : leur action purgative. L'histoire de ce groupe de purgatifs a pris, dans ces dernières années, un intérêt réel par suite de l'emploi du citrate de magnésie, qui joint aux avantages d'être un purgatif assez sûr celui d'avoir un goût agréable, mais qui, nous le verrons bientôt, a été un peu étourdiment substitué à tous les autres purgatifs. Il a son utilité réelle dans la série des purgatifs salins, il ne saurait avoir la prétention de les remplacer tous. Eviter le dégoût est un avantage; mais il ne faut pas oublier que chaque groupe de purgatifs a un cercle bien défini d'applications,

<sup>(1)</sup> 1189. La crème de tartre soluble se donne aux doses de 20 à 30 gr. La limonade de crème de tartre du Codex se prépare avec 20 gram. de crème de tartre, 900 gram. d'eau bouillante et 100 gram. de sirop de sucre, qu'il vaudrait mieux remplacer par 100 gram. de sirop de fruits (framboise, groseille).

L'eau laxative de Corvisart est une bonne préparation, qui réunit aux effets tempérants et laxatifs de la crème de tartre l'action de l'émétique en lavage (30 gram. de crème de tartre, 25 milligr. d'émétique dans 1,000 d'eau édulcorée). On prend par verrées, toutes les deux heures.